Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260518-2026051802-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 02

Séance du : 18 mai 2026

L'an deux mil-vingt-six le dix-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le onze mai, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Philippe Le Guilcher, Jean-Pierre Guillerm, Aurélien Fer, Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Claude Cario, Marie-Amélie Pons et Lynda Loiseaux

Secrétaire de séance : Philippe Le Guilcher

2026-05 18 02

OBJET : Désignation de deux élus pour participer aux réunions D2

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association D2 qui souhaite que les communes du secteur de CALLAC désignent deux référents au sein de leur conseil municipal.
Il présente également le bilan 2025 des actions menées par l'association sur le bassin de vie.
Après un tour de table le conseil décide à l'unanimité de désigner :

Monsieur Jean-Pierre GUILLERM et Monsieur Alain LE COANT comme représentants pour la commune de PLOURAC'H.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

